

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DE SAINT DIDIER EN VELAY DU 30 AOUT 2016**

Présents : Ammon Micheline, Blanchard Christian, Cotte Frédéric, Desouche Jean Laurent, Dufaure de Citres Bruno, Eparvier Bernard, Escoffier Valérie, Fayard Elisabeth, Forand Christian, Gaude Yolande, Lardon Annie, LARGERON Frédéric, Marcucci Cécile, Moulin Bruno, Ollivier Pevel Solange, Rancon Laurianne, Rasclé Nadine, Rouchon Patrick, Salgado Emmanuel, Vicens Michèle.

Absents : Bernard Bruyère, démissionnaire
Guillaume Goret, démissionnaire

Secrétaire de séance : Micheline Ammon

La séance est ouverte à 19 h

Le procès-verbal du précédent conseil municipal sera soumis au vote lors du Conseil Municipal du 22 septembre.

ORDRE DU JOUR :

1 Licenciement d'un agent communal pour inaptitude physique

Madame Clotilde Rondard, adjoint technique Territorial 2ème classe, depuis le 01/09/2007, est en congé grave maladie depuis le 02/09/2013. Elle a été déclarée inapte à l'exercice de ses fonctions par le comité médical du Centre de Gestion de la Haute-Loire. Son congé prendra fin le 01/09/2016. Il est proposé de procéder à son licenciement pour inaptitude physique au 2/09/2016 et de lui verser une indemnité de licenciement de 2 580,50 €. Elle bénéficiera d'un accompagnement dans ses démarches, notamment pour prétendre à une invalidité de catégorie 2.

VOTE : approuvé à l'unanimité

2 Tarif hivernage 2016-2017 Camping Municipal

A la demande de certains résidents du camping qui veulent connaître les tarifs pour l'année prochaine.

Pour mémoire, année 2013-2014 : 125 €, année 2015-2016 : 140 €

Proposition du même tarif pour l'année 2016-2017 (la commission n'a pas statué).

VOTE : approuvé à l'unanimité

3 Attribution marché « Travaux de voirie 2016 »

Entreprises ayant déposé une offre :

EIFFAGE, pour 23 000.00 €

COLAS pour 25 662.99 €

EUROVIA pour 25 035.00 €

Ces travaux de voirie concernent le chemin de Four, l'Impasse du Clos, La Rochette, et du point à temps.

L'entreprise EIFFAGE qui répond au cahier des charges a été retenue pour un montant de 23 000.00 €

VOTE : approuvé à l'unanimité

4 Questions diverses

- Démissions

Suite à la démission de Mr Frédéric FORESTIER, démission de Mme Emily DARLINGTON et démission de Mr Stéphane AOUIT,
Démission de Mr Guillaume GORET, le 19/07/2016

Le Conseil Municipal est désormais composé de 21 membres au lieu de 23.

Démission de Mr Bernard BRUYERE, le 27/08/2016. L'article L.270 de la Loi N°2013-403 du 17 mai 2013 stipule : « Dans les communes de 1000 habitants et plus, le candidat venant immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège est vacant pour quelque cause que ce soit ». Suivante sur la liste « Pour Saint Didier, avec vous » : Mme Sylvie ROUCHON.

- Recrutement ATSEM en remplacement de Mme Danielle DURIEUX

6 candidatures ont été sélectionnées par les membres de la commission scolaire. A l'issue des entretiens, 3 personnes ont été retenues. Aucune de ces candidatures n'a été finalisée. Après l'examen des autres candidatures, le jury a retenu Madame Delphine SECHI qui présentait les qualités requises. Elle sera contractuelle pendant 1 an sur le poste d'Atsem référent/responsable.

- *Lancement d'un marché pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée* suite à la défaillance des 2 autres tondeuses. La date d'envoi de la publication a eu lieu le 23 août. Deux entreprises se sont manifestées. La date limite est le 9 septembre à 12 h. La Commission d'Appel d'Offres choisira selon des critères de jugement (prix, valeur, délai de livraison) car le coût dépasse les 25 000 €.

Il a été prévu dans cet appel d'offres, une éventuelle reprise du matériel existant.

- Les anciens sapeurs pompiers « Velay-Semène » organisent leur congrès départemental le dimanche 11 juin 2017. Ils sont au nombre de 300 personnes et sollicitent la salle du cinéma. Cette salle ne peut pas accueillir plus de 285 personnes.

5. Questions diverses à la demande de Mme Nadine RASCLE

- *Implantation d'un supermarché*

Mr Christian BLANCHARD explique qu'il a été contacté par une personne au sujet de l'implantation d'un magasin, assorti de pistes d'approvisionnement en carburant. Il n'a pas donné suite à ce projet. Le tissu commercial de la commune doit être maintenu.

- *Chapelle Claire Joie*

Mr le Maire informe qu'il va procéder au lancement de l'appel à concurrence. Aucune date n'est retenue. Ce n'est pas la priorité du moment.

Mr Bruno MOULIN apporte 2 éléments nouveaux :

- un projet de labellisation au titre du patrimoine
- une rencontre entre des membres du collectif et le Premier adjoint et une conseillère municipale. Pendant cette rencontre, le premier adjoint a annoncé que la vente de la chapelle ne se ferait pas. Mr Bruno MOULIN veut savoir s'il y a eu une évolution ou si on en est toujours au projet de vente. Mr le Maire dit qu'il n'est pas au courant de cette rencontre et que ce n'est pas la démarche du Premier adjoint et d'une conseillère municipale avec le collectif qui va arrêter la procédure.

Mr Bruno MOULIN demande l'avis du Premier adjoint qui confirme la rencontre durant laquelle il a demandé des propositions de projet pour le bâtiment et indique qu'il est prévu une autre rencontre pour l'étude de ces propositions. Il ajoute qu'il n'est pas raisonnable d'investir de l'argent public

dans un bâtiment dont l'utilisation est limitée, au moment où les fonds publics sont en baisse dans toutes les communes.

Mr Bruno MOULIN demande si on vend ou si on propose un projet. Mr Emmanuel SALGADO rédit qu'il attend les propositions du collectif.

Mr Christian BLANCHARD précise que la procédure sera lancée.

Mr Frédéric LARGERON s'étonne que Mr le Maire n'ait pas été au courant de la démarche du Premier Adjoint. Mr Bruno MOULIN ajoute que certains membres du Conseil Municipal sont informés, d'autres non.

Mr Christian BLANCHARD informe qu'une commission va traiter les offres de candidature. Mr Bruno MOULIN répond qu'il avait compris qu'on ne vendait plus et que le Premier adjoint avait parlé de mettre un couvercle sur la vente.

Mr Emmanuel SALGADO précise que l'espace vert restera espace vert, et maintient qu'il attend des propositions du collectif d'ici fin septembre.

Mr Bruno MOULIN insiste « d'un côté, on vend, d'un côté on ne vend pas ».

Mr Le Maire rappelle l'article 16 du règlement intérieur du Conseil Municipal concernant l'accès et la tenue du public au Conseil. Il termine en précisant que les membres du Conseil seront tenus au courant du lancement de la procédure des demandes de candidature.

- Vente maison Bergeron

Mme Nadine Rasclé s'interroge sur la vente qu'on devait passer en novembre. Mr Christian BLANCHARD précise qu'on n'est pas tenu de vendre avant cette date, mais on doit rembourser le prêt à court terme et réemprunter si nécessaire. Depuis le mois de juillet, il y a eu de nombreuses visites, mais une seule offre, inférieure à l'estimation du Service des Domaines. Les visites se feront jusqu'au 20 septembre. Un point sera fait lors du prochain Conseil.

6. Informations diverses

- L'association « Le secret de Camille » organise une journée d'animation (course pédestre, marche, repas.....) le dimanche 18 septembre au gymnase.

- Le GLAD organise une soirée dansante le 22 octobre pour l'Association « Lény pour la vie »

- L'inauguration officielle de l'EHPAD aura lieu le vendredi 16 septembre à 11 h.

- L'Association «La roue désidérienne » organise une course (à pied, à vélo) le samedi 10 septembre

- Forum des associations le 3 septembre de 9 h à 12 h

Mr Emmanuel SALGADO informe que les travaux pour enlever les eaux pluviales dans la zone du collège Roger Ruel ont commencé aujourd'hui pour une dizaine de jours.

Question sur la pendule de la mairie qui ne fonctionne pas. Mr Christian BLANCHARD répond que le problème est signalé de même que celui du clocher de l'église.

L'entreprise Bouygues Energie recherche toujours le problème électrique qui empêche l'alimentation en eau de la fontaine.

Mme Annie LARDON suggère qu'on installe, en bas du Faubourg de la Péchoire, un panneau incitant les gens à ralentir, pour la sécurité des enfants des écoles.

Fin du conseil à 19 h 40

Le Maire,

C. BLANCHARD.